

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

21300 Chenôve

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

EI sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

EI sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

EI sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

EI sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

EI sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

EI sur ma commune :

FAIBLE

2 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

EI sur ma commune :

CONCERNÉ

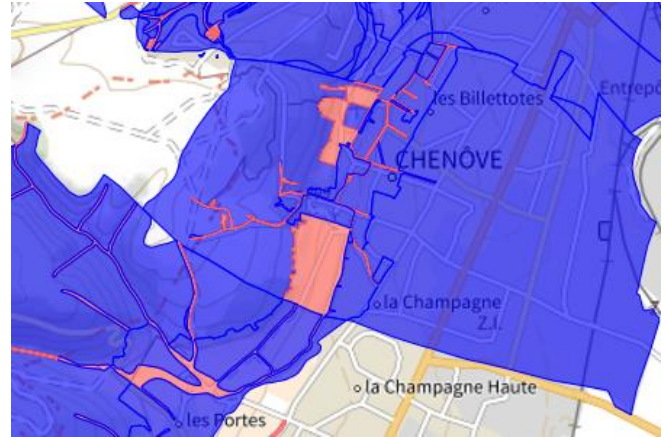
Risque d'inondation sur Chenove

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- Par ruissellement et coulée de boue
L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. En ville, ces eaux de pluies peuvent saturer rapidement les réseaux d'évacuation et emprunter alors les rues en créant des courants dangereux. En milieu rural, le ruissellement peut se transformer en coulée de boue.



Informations détaillées :



PPRN : PPR Chenôve

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPR Chenôve a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 21/02/2012

Date d'approbation : 06/02/2013

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Inondation](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescriptions

- 03 : Interdiction

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : TRI du Dijonnais

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 21DREAL20140001



AZI : Côte viticole

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Chenove



DDRM : DDRM21

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

5 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

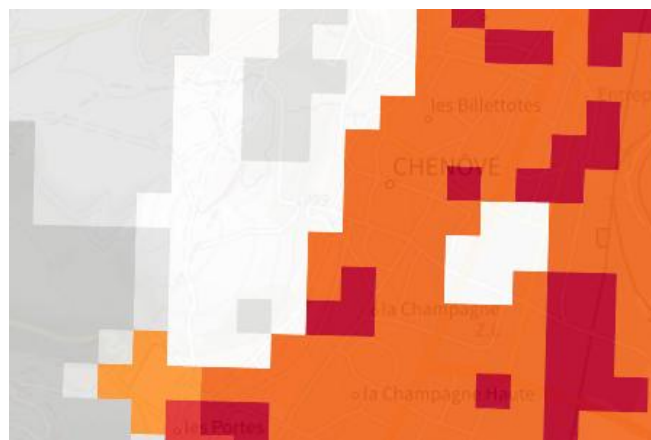
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE0821938A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/06/2008	16/09/2008
INTE0200650A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/09/2002	08/01/2003
INTE9900488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/06/1999	04/12/1999
INTE9200474A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/05/1992	17/10/1992
NOR19840921	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/07/1984	18/10/1984

Risque de remontées de nappe sur Chenove

R Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

Risque de séisme sur Chenove

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 1/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Chenove

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

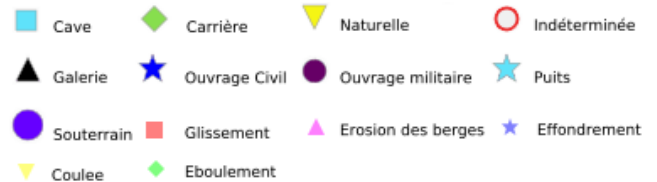
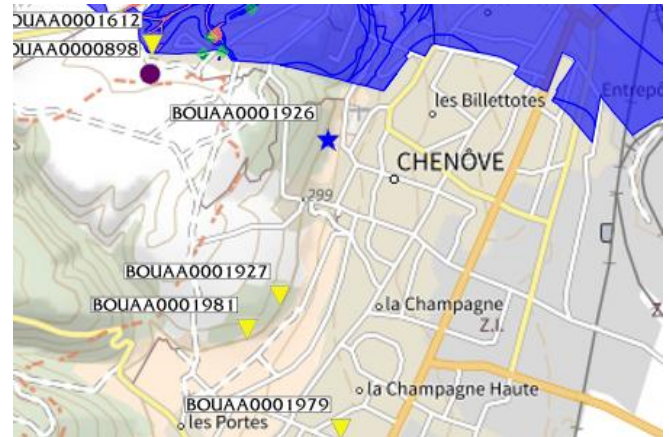
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement



Informations détaillées :



DDRM : DDRM21

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Chenove

R Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

5 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2424583A	Sécheresse	31/12/2022	18/10/2024
IOME2320254A	Sécheresse	01/04/2022	04/10/2023
INTE2118485A	Sécheresse	01/07/2020	09/07/2021
INTE2023940A	Sécheresse	01/07/2019	25/10/2020
INTE1914147A	Sécheresse	01/07/2018	22/06/2019

Risque radon sur Chenove

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Chenove

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune
- 1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune
- 2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Informations détaillées :

1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
RAFFINERIE DU MIDI	Seveso seuil haut

1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
CORDEN PHARMA CHENOVE	Seveso seuil bas

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Chenove

2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
ADHEX TECHNOLOGIES	Non Seveso
ADHEXPHARMA	Non Seveso

Risque de pollution des sols sur Chenove

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 4 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 110 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Annexe 1 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

3 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
BOUAA0000898	ouvrage militaire	Cuve béton
BOUAA0001926	ouvrage civil	SOUTERRAIN DU CHAPITRE
BOUAA0001927	naturelle	GROTTE DU PETIT BERGER

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

4 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001203201	ADHEX TECHNOLOGIES (ex PLASTO)	En cours
SSP000344901	SAS Etoile 21 (Ex - OLIA FRANCE INDUSTRIE) (non SIS)	En cours
SSP000964501	SYNKEM	En cours
SSP44744301	GODARD	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

110 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4201709	REGION BOURGOGNE-FRANCHE-	En arrêt	
SSP3799228		Indéterminé	
SSP3799075		Indéterminé	
SSP3799074		Indéterminé	
SSP3799073		Indéterminé	
SSP3799072		Indéterminé	
SSP3799070		Indéterminé	
SSP3799069		Indéterminé	
SSP3799068		En arrêt	
SSP3799067		En arrêt	
SSP3799066		Indéterminé	
SSP3799065		Indéterminé	
SSP3799064		Indéterminé	
SSP3799062		Indéterminé	
SSP3799061		Indéterminé	
SSP3799060		Indéterminé	
SSP3799059		Indéterminé	
SSP3799058		Indéterminé	
SSP3799057		Indéterminé	
SSP3799056		Indéterminé	
SSP3799055		En arrêt	
SSP3799054		En arrêt	
SSP3799053		Indéterminé	
SSP3799052		Indéterminé	
SSP3799051		Indéterminé	
SSP3799050		En arrêt	
SSP3799048		Indéterminé	
SSP3799047		Indéterminé	
SSP3799046		Indéterminé	
SSP3799045		Indéterminé	
SSP3799044		Indéterminé	
SSP3799043		Indéterminé	
SSP3799042		Indéterminé	
SSP3799041		Indéterminé	
SSP3799040		Indéterminé	
SSP3799039		Indéterminé	
SSP3799038		Indéterminé	
SSP3799037		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3799036		En arrêt	
SSP3799035		Indéterminé	
SSP3799034		Indéterminé	
SSP3799033		Indéterminé	
SSP3799032		Indéterminé	
SSP3799031		Indéterminé	
SSP3799030		Indéterminé	
SSP3799029		Indéterminé	
SSP3799028		Indéterminé	
SSP3799027		Indéterminé	
SSP3799026		Indéterminé	
SSP3799025		En arrêt	
SSP3799024		Indéterminé	
SSP3799023		En arrêt	
SSP3799021		Indéterminé	
SSP3799020		Indéterminé	
SSP3799019		Indéterminé	
SSP3799018		Indéterminé	
SSP3799017		Indéterminé	
SSP3799016		Indéterminé	
SSP3799015		Indéterminé	
SSP3799014		Indéterminé	
SSP3799013		Indéterminé	
SSP3799012		Indéterminé	
SSP3799011		Indéterminé	
SSP3799010		En arrêt	
SSP3799009		Indéterminé	
SSP3799008		Indéterminé	
SSP3799007		Indéterminé	
SSP3799006		Indéterminé	
SSP3799005		Indéterminé	
SSP3799004		Indéterminé	
SSP3799003		Indéterminé	
SSP3799002		En arrêt	
SSP3799001		En arrêt	
SSP3799000		Indéterminé	
SSP3798999		Indéterminé	
SSP3798475		Indéterminé	
SSP3798030		Indéterminé	
SSP3798018	ateliers de Dijon - Perrigny	Indéterminé	
SSP3797935		Indéterminé	
SSP3797934		Indéterminé	
SSP3797933		Indéterminé	
SSP3797932		Indéterminé	
SSP3797931		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3797930		Indéterminé	
SSP3797929		Indéterminé	
SSP3797928		Indéterminé	
SSP3797927		Indéterminé	
SSP3797926		Indéterminé	
SSP3797925		Indéterminé	
SSP3797924		Indéterminé	
SSP3797923		En arrêt	
SSP3797922		Indéterminé	
SSP3797921		Indéterminé	
SSP3797919		Indéterminé	
SSP3797918		Indéterminé	
SSP3797917		Indéterminé	
SSP3797915		Indéterminé	
SSP3797914		En arrêt	
SSP3797913		Indéterminé	
SSP3797912		Indéterminé	
SSP3797907		En arrêt	
SSP3797906		En arrêt	
SSP3797905		En arrêt	
SSP3797904		En arrêt	
SSP3797903		Indéterminé	
SSP3797902		Indéterminé	
SSP3797901	relais du Clos Richard	En arrêt	
SSP3797900		En arrêt	
SSP3797899		Indéterminé	
SSP447516	SERRURERIE RAMEAUX	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évités toute flamme ou étincelle